Image not found or type unknown

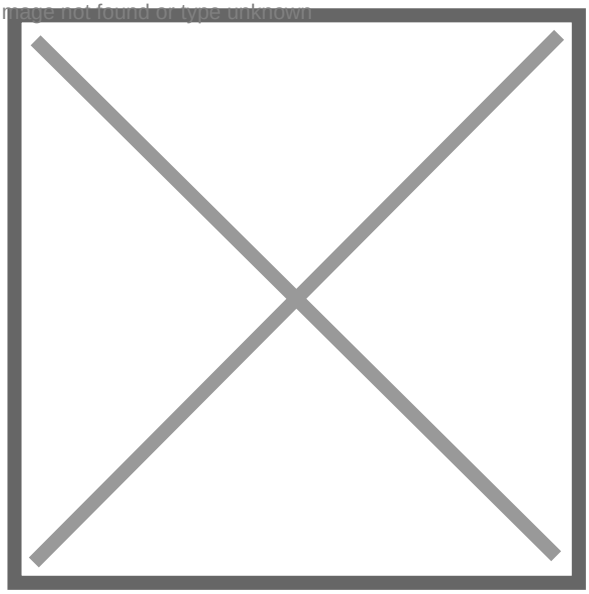

# Ma fille veut retirer l'autorité parentale de son pere

Par **aude9572**, le **13/08/2008** à **16:36**

bonjour
je suis maman de trois enfants
mes deux premiers enfants ont 15 ET 11 ANS
ils ont subis des attouchements de la part de leur pere il y a 10 ans environ
j'ai du me porter partie civile à l'epoque et porter plainte pour ces faits
d'un autre coté au civil j'ai demandé une revision des droit de visites pour les proteger
le jaf apres deux expertises et apres avoir entendu ma fille a ordonné des droits de visites en centre de mediation une premiere fois ensuite les visites se sont mals passées donc un autre centre de mediation a été ordonné
puis de là le pere ne s'y est jamais rendu
cela fait 7 ans
au tribunal penal il y a eu non lieu , en cour de cassation aussi
cela a été un vrai fiasco moi en tant que partie civile le juge d'instructon a refusé de m'entendre et les enfnts ont ete tres mal mené
du coup alors qu'au civil les expertises confirmés les dire des enfnats au penal il ny a pas eu d'expertise
aujourd'hui 10 apres ma fille n'a pas ete entendue , elle m'a declaré avoir peur car son pere a toujours l'autorité parentale!
elle aurait aimé etre reconnue en tant que victime
moi j'ai peur de relancer l'affaire , n'ayant plus vraimeent foi en la justice!
mais s'il m'arrivait quelquechose comme m'a dit ma fille que se passerait il?
à l'epoque j'avais meme ecris à claire brisset defenseuse des enfnats mais elle non plus n'a pas voulu me croire , je suis passée pour une mere voulant annuler un pere!!!
aujourd'hui encore je n'arrive pas à me reconstruire et mes enfants eux aussi ayant les sequelles de la vie passée

mon avocat commis d'office aurait jouer en notre defaveur à l'epoque car elle aurait ete à l'origine de fausse allegation
pas pour nous malheureusement ma fille avait 5 ans à l'epoque et tous les experts psychiatre ont tous dit qu'elle disait la verité et qu'elle avait subit e, ils ont dits egalment que je ne les avais pas pousser à dire cela de leur pere!
aujourd'hui je ne sais pas trop quoi faire la justice me fait peur
car n'ayant pas ete entendue j'ai du mal à dire à ma fille prend un avocat comme elle le souhaite car elle m'a declaré vouloir faire eclate la verité et vouloir retirer à son pere l'autorité parentale voilà pourquoi je viens demander conseils
merci de vos reponsesl

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008** à **13:13**

Vu l'âge de la jeune fille, il lui faudrait faire une lettre au JAF dans laquelle elle lui demande de l'entendre. Le JAF est tenu d'accéder à cette requête. Là, il ne s'agit plus de l'affaire pénale mais d'une demande de retrait d'autorité parentale. On pourrait supposer que cette autorité ne soit que temporaire, jusqu'à la majorité de la jeune fille. Après, celle-ci fera son affaire personnelle des relations qu'elle souhaitera avoir avec son père.

Attention : le retrait de l'autorité parentale pourrait avoir, comme conséquence, la supression de la pension alimentaire due par le père.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés